

repenser.

Il n'y a pas de solution universelle

Personnalisez vos conseils pour répondre aux besoins individuels des Clients

Ce que recherchent les Clients dans une assurance-vie permanente peut varier. Ils sont nombreux à vouloir plus que simplement « signer un contrat et l'oublier ».

Certains veulent maximiser la croissance et bâtir leur héritage. D'autres cherchent à faire des placements alternatifs fiscalement avantageux et sont prêts à accepter une certaine volatilité. D'autres encore préfèrent une approche axée sur les faibles risques, l'accès aux fonds ou la rentabilité.

Tout comme il n'y a pas qu'un seul type de Clients, il n'y a pas de solution universelle qui répond à tous les besoins.

Les différences qui existent entre les produits peuvent rendre un produit plus à même de répondre aux besoins du Client. Voici un tableau qui vous aidera à déterminer quelle assurance-vie (universelle, permanente Sun Life ou avec participation) correspond le mieux aux caractéristiques du Client. Ce tableau vous donne aussi un aperçu des besoins des Clients et de ce qui les préoccupe.

En établissant clairement le profil du Client, vous pourrez repenser les options d'assurance permanente qui lui conviennent le mieux et lui offrir une couverture appropriée.

Assurance-vie avec participation

Assurance-vie universelle (VU)

Assurance-vie permanente Sun Life

Caractéristiques des Clients

Caractéristiques des Clients	Assurance-vie avec participation	Assurance-vie universelle (VU)	Assurance-vie permanente Sun Life
	<ul style="list-style-type: none">• Veulent un produit qui exige peu de gestion• Ne se préoccupent pas beaucoup de la souplesse des versements• Évitent les risques, mais sont à l'aise avec une faible volatilité• Recherchent la croissance de la valeur de rachat• Recherchent la liquidité• Ont besoin d'instruments de placement additionnels, qui sont fiscalement avantageux	<ul style="list-style-type: none">• Désirent des versements souples• Aimeraient potentiellement gérer leurs propres placements• Acceptent la volatilité (s'ils détiennent des actions) ou pourraient vouloir des garanties (aucune volatilité)• Veulent voir et comprendre tous les renseignements• Recherchent la liquidité• Ont besoin d'instruments de placement additionnels, qui sont fiscalement avantageux	<ul style="list-style-type: none">• Ont une faible tolérance au risque – veulent des garanties absolues• N'ont pas besoin de souplesse• Préfèrent un produit qui n'exige aucune gestion

**Assurance-vie
avec participation**

**Assurance-vie
universelle (VU)**

**Assurance-vie
permanente Sun Life**

Versements et frais			
Types de primes/paiements	<ul style="list-style-type: none"> Primes garanties 8/10/20 ans/à vie 	<ul style="list-style-type: none"> Primes garanties 10/15/20 ans, TRA70/85, uniformes (paiement à vie) 	<ul style="list-style-type: none"> Primes 10/15/20 ans ou paiement à vie
Prime minimum requise	<ul style="list-style-type: none"> Prime de base 	<ul style="list-style-type: none"> Coût minimum annuel de l'assurance – en général moins élevé que celui de l'assurance-vie avec participation pour le même capital-décès initial 	<ul style="list-style-type: none"> Prime de base
Transparence des composantes	<ul style="list-style-type: none"> Composantes groupées – pas possible de séparer le coût de l'assurance (CDA), les dépenses/taxes et les placements 	<ul style="list-style-type: none"> Composantes distinctes – le CDA, les frais, la taxe sur la prime et les placements peuvent être séparés 	<ul style="list-style-type: none"> Composantes distinctes – la prime de base et les frais de contrat peuvent être séparés (la taxe sur la prime fait partie de la prime de base)
Souplesse dans le versement des primes	<ul style="list-style-type: none"> Possibilité de prélever les primes sur les participations (les participations servent à payer les primes futures)¹ Versement des primes excédentaires (Prime Plus) pouvant débuter/cesser à n'importe quel moment; tarification potentiellement requise Report interdit de la capacité de provisionnement annuelle inutilisée de la Prime Plus Possibilité d'établir une avance automatique de la prime lorsque la valeur de rachat dépasse la prime de base 	<ul style="list-style-type: none"> Aucun versement requis si la valeur du contrat est suffisante pour couvrir le CDA Aucune tarification nécessaire pour les versements excédentaires illimités, mais les versements sont assujettis à l'impôt lorsqu'ils dépassent le montant non imposable Pour les contrats de 10/15/20 ans, il est possible d'obtenir une avance automatique de la prime si la valeur de rachat dépasse le CDA 	<ul style="list-style-type: none"> Aucun surprovisionnement Possibilité d'établir une avance automatique de la prime si la valeur de rachat garantie dépasse la prime de base
Frais liés aux versements et aux placements	<ul style="list-style-type: none"> Frais de placement engagés par le compte des contrats avec participation : de 8 à 13 points de base en moyenne Taxe applicable à la prime Frais de contrat annuels de 25 \$ Facteur de paiement de la prime de 1,08 (multiplié par la prime annuelle) applicable aux primes mensuelles Frais de 10 % applicables à la prime de la garantie Prime Plus 	<ul style="list-style-type: none"> Taxe sur la prime déduite du montant total versé au compte du contrat Ratio des frais de gestion (RFG) annuel applicable aux fonds gérés/indiciels Frais de gestion de 1,5 % pour la VU applicables à certains fonds Aucun RFG ni aucuns frais de gestion pour la VU applicables aux comptes à intérêt quotidien (CIQ) ou à intérêt garanti (CIG) Aucun facteur de paiement de la prime applicable 	<ul style="list-style-type: none"> Frais de contrat annuels de 25 \$ Facteur de paiement de la prime de 1,08 (multiplié par le taux annuel) applicable aux primes mensuelles Taxe applicable à la prime

**Assurance-vie
avec participation**

**Assurance-vie
universelle (VU)**

**Assurance-vie
permanente Sun Life**

Capital-décès			
Capital-décès garanti	<ul style="list-style-type: none"> Capital-décès initial 	<ul style="list-style-type: none"> Dépend du capital-décès sélectionné 	<ul style="list-style-type: none"> Capital-décès initial
Croissance du capital-décès	<ul style="list-style-type: none"> Dépend des participations attribuées Dépend de l'option de participation sélectionnée Croissance plus rapide lorsque l'option Prime Plus est sélectionnée 	<ul style="list-style-type: none"> Dépend du rendement sur les placements, du provisionnement du contrat et du capital-décès sélectionné 	<ul style="list-style-type: none"> Si le Remboursement des primes au décès est sélectionné, le capital-décès total s'accroît du total des primes versées admissibles² Si le Remboursement des primes au décès n'est pas sélectionné, le capital-décès demeure uniforme
Accès à la valeur de rachat			
Valeur de rachat garantie	<ul style="list-style-type: none"> Peut commencer dès la 1^{re} année 	<ul style="list-style-type: none"> S'applique uniquement aux contrats de 10/15/20 ans et commence la 5^e année 	<ul style="list-style-type: none"> Commence la 3^e année
Croissance de la valeur de rachat	<ul style="list-style-type: none"> Influencée par le barème des participations établi chaque année Maximisée grâce à la Prime Plus La Vie Capitalisation Sun Life avec participation II est idéale pour la croissance de la valeur de rachat les premières années et la Vie Protection Sun Life avec participation II pour des valeurs plus élevées à l'âge correspondant à l'espérance de vie 	<ul style="list-style-type: none"> Influencée par le provisionnement excédentaire et le rendement sur les placements 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune croissance au-delà de la valeur de rachat garantie
Options pour accéder à la valeur de rachat	<ul style="list-style-type: none"> Retraits directs (imposables) Avance sur contrat (potentiellement imposable) Prêt de tiers (non imposable) Participations en espèces (potentiellement imposables) 	<ul style="list-style-type: none"> Retrait direct de la valeur de rachat (imposable) Avance sur contrat (potentiellement imposable) Prêt de tiers (non imposable) Possibilité d'accéder à la valeur du contrat en franchise d'impôt en cas d'invalidité, de maladie ou de blessure³ 	<ul style="list-style-type: none"> Avance sur contrat (potentiellement imposable)
Placements et croissance du contrat			
Contrôle du Client sur les placements	<ul style="list-style-type: none"> Aucun – les placements des propriétaires de contrat sont tous investis dans le même compte des contrats avec participation 	<ul style="list-style-type: none"> Diverses options de placement, y compris placements garantis, diversifiés et comptes gérés basés sur des portefeuilles ou des indices 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune option de placement
Facteurs influençant la croissance du contrat	<p>Facteurs influençant les participations attribuées :</p> <ul style="list-style-type: none"> Taux d'intérêt du barème des participations (TIBP) – il reflète les rendements uniformes des placements dans le compte des contrats avec participation Mortalité, déchéances, frais et autres résultats techniques 	<p>Placements sélectionnés par le Client :</p> <ul style="list-style-type: none"> Compte à intérêt quotidien ou à intérêt garanti Plusieurs options pour les fonds gérés ou indiciaires (environ 24) Compte diversifié Sun Life (CDSL) (aucun minimum garanti) 	<ul style="list-style-type: none"> Aucun

**Assurance-vie
avec participation**

**Assurance-vie
universelle (VU)**

**Assurance-vie
permanente Sun Life**

Placements et croissance du contrat

Volatilité du rendement sur le contrat	<ul style="list-style-type: none"> • Très faible – l'écart-type du TIBP sur 25 ans est de moins de 1 % 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune volatilité des fonds ayant un taux d'intérêt garanti (durant la période de garantie) • Volatilité moyenne avec les fonds à rendement uniforme • Volatilité potentiellement élevée avec les fonds gérés ou indiciels 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune
Taux d'intérêt minimum garanti	<ul style="list-style-type: none"> • Les participations attribuées ne sont jamais négatives 	<ul style="list-style-type: none"> • Potentiellement négatif si les placements gérés ou indiciels sont sélectionnés • 0 % pour le CIQ, le CIG et le CDSL 	<ul style="list-style-type: none"> • Ne s'applique pas
Gestion du contrat	<ul style="list-style-type: none"> • Minimale 	<ul style="list-style-type: none"> • Minimale ou élevée, selon les placements sélectionnés et le calendrier/montant des versements 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune

Stratégies habituelles

Stratégies couramment utilisées	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie de placement • Stratégie de retraite • Transfert d'actif • Programme de financement immédiat 	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie de placement • Stratégie de retraite • Transfert d'actif • Programme de financement immédiat • Rente assurée • Conventions d'achat-vente 	<ul style="list-style-type: none"> • Rente assurée • Conventions d'achat-vente
--	---	---	--

¹ Les participations et le prélèvement des primes sur les participations ne sont pas garantis.

² Les primes admissibles comprennent les primes de base, les primes pour le Remboursement des primes au décès et les primes pour la garantie d'assurance temporaire de la personne assurée principale.

³ Reportez-vous au contrat pour plus de précisions.